



PLAN D'ACTIONS 2016-2019 RELATIF AUX **DROITS DE L'ENFANT** EN WALLONIE



Plan d'actions 2016-2019 relatif aux droits de l'enfant en Wallonie

SOMMAIRE

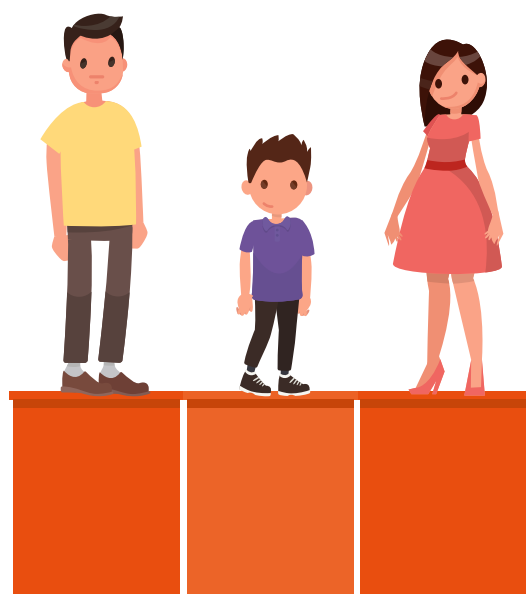
Le PADE en bref...	5
Introduction	6
1. L'origine du Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant en Wallonie	7
1.1. Qu'est-ce que la CIDE ?	7
1.2. L'implication de la Fédération Wallonie-Bruxelles	8
1.3. En Wallonie	8
2. Le PADE 2016-2019 en Wallonie	9
2.1. L'axe 1 - Accès aux droits	9
2.2. L'axe 2 - Information, formation et éducation aux droits de l'enfant	12
2.3. L'axe 3 - Participation et gouvernance des droits de l'enfant	14
3. Qui peut être impliqué dans la mise en œuvre du plan ?	16
Glossaire	17
Liens utiles	18



LE PADE EN BREF



ÉGALITÉ



ÉQUITÉ



L'enfant est toute personne âgée de 0 à 18 ans.

La **Convention internationale relative aux droits de l'enfant** (CIDE) reconnaît aux enfants l'ensemble des droits fondamentaux: civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

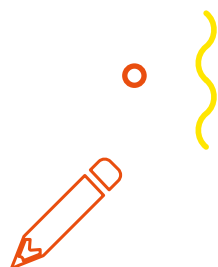
Afin de concrétiser ces droits, le Gouvernement wallon a adopté un 1^{er}, puis un 2^{ème} **Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant** (PADE) le 22 décembre 2016.

Ce plan a été conçu notamment à partir des recommandations des Nations Unies adressées en 2010 à la Belgique, et ce, suite au dépôt d'un rapport national sur le suivi de la mise en œuvre de la Convention internationale des droits de l'enfant.

La Ministre de l'Action sociale assure le pilotage du PADE wallon qui complète d'autres dispositifs de la FWB, du Fédéral et du niveau européen. Au total, 77 mesures sont développées autour de 3 axes:

- l'accès aux droits: axe consacré à la lutte contre les inégalités sociales et les discriminations ;
- l'information, la formation et l'éducation aux droits de l'enfant: axe consacré aux nécessaires prérequis pour garantir l'effectivité des droits de l'enfant ;
- la participation et gouvernance des droits de l'enfant: axe consacré à la diffusion du plan auprès de l'ensemble des acteurs, en ce compris les enfants qui sont les véritables piliers du plan.

Le PADE wallon concerne le Gouvernement, mais aussi les Services publics, les pouvoirs locaux et tous les professionnels qui travaillent pour et/ou avec des enfants.



INTRODUCTION

Parce que les enfants sont plus vulnérables et ont besoin d'une protection spécifique, la CIDE a été adoptée par les Nations Unies en 1989. Il s'agit du premier instrument juridique international de force contraignante visant à garantir les droits spécifiques des enfants. Ce traité reconnaît aux enfants l'ensemble des droits fondamentaux: civils, politiques, économiques, sociaux et culturels en tenant compte de leur situation, notamment leur dépendance à l'égard des adultes.

La prise en compte des droits des enfants nécessite une approche transversale des politiques publiques. Une Commission nationale des droits de l'enfant (CNDE), plateforme de concertation entre acteurs en matière de droits de l'enfant, a été créée à cet effet au niveau belge. Par ailleurs, les différents gouvernements sont invités à mettre en place des plans d'actions concertés. Un plan d'actions est une feuille de route gouvernementale permettant d'identifier des mesures à mettre en œuvre pour réaliser les droits de l'enfant.

La Wallonie a adopté le 22 décembre 2016 son deuxième PADE.

Cette brochure vous en présente les grandes lignes.

1. L'origine du Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant en Wallonie



L'origine du Plan d'actions

1989

ONU: Adoption de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant

1992

Belgique: Entrée en vigueur de la CIDE

1998

FWB: Création de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

2002

FWB: Création d'un Délégué général aux droits de l'enfant

2005

Belgique: Création de la Commission nationale des droits de l'enfant (CNDE)

2011

Gouvernement wallon: Approbation du 1^{er} Plan d'actions wallon (2011-2014)

2013

Accord de coopération entre la Wallonie et la FWB (art 42 et 44 de la CIDE)

2016

Gouvernement wallon: Approbation du 2^{ème} PADE (2016-2019)

1.1. Qu'est-ce que la CIDE ?

La Convention relative aux droits de l'enfant fait partie des instruments juridiques internationaux de garantie et de protection des droits de l'homme. La CIDE est le premier texte international juridiquement contraignant de protection des droits de l'enfant¹.

Les droits de l'enfant sont des droits humains. Ils ont pour vocation de protéger l'enfant en tant qu'être humain, ils sont aussi spécifiquement adaptés à l'enfant car ils tiennent compte de sa fragilité, de ses spécificités et des besoins propres à son âge.

La Belgique a signé cette convention le 26 janvier 1990, elle est entrée en vigueur en 1992. Notre pays est tenu de présenter un rapport tous les cinq ans auprès du Comité des droits de l'enfant de l'ONU qui lui adresse en retour des recommandations. Des plans d'actions ont été mis en œuvre dès 2005 afin de rencontrer les recommandations des Nations Unies.

¹ Texte de la CIDE: <http://bit.ly/1l7WdON>

1.2. L'implication de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Les compétences de l'enfance, de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse et de l'éducation relevant notamment de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), c'est cette dernière qui a logiquement initié la mise en œuvre de la CIDE en Belgique francophone.

L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) a été créé par arrêté en 1998 et consolidé par décret en 2004. La même année, un décret a instauré la réalisation d'un rapport triennal du Gouvernement au Parlement sur l'application des principes de la CIDE.

Depuis 2005, le gouvernement de la FWB adopte tous les trois ans un Plan d'actions global relatif aux Droits de l'enfant. Il s'agit d'un outil de programmation précisant les priorités du Gouvernement et les actions à mener pour remplir les obligations juridiques liées à la CIDE.

1.3. En Wallonie

La Wallonie, ayant en 2009 un Ministre-Président commun avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, a souhaité mettre elle aussi en œuvre la CIDE dans le cadre de ses compétences (logement, action sociale, santé, numérique, transport, infrastructures sportives ...). Un Plan d'actions des Droits de l'enfant, dénommé « PADE² », a dès lors été présenté conjointement avec celui de la FWB et a été adopté le 17 novembre 2011 pour la période 2011-2014. La Direction interdépartementale de la Cohésion sociale (DICS) du Service public de Wallonie assure le lien entre les différentes Directions générales et Organismes d'Intérêt Public ainsi que le suivi de la mise en œuvre des mesures du plan. Par ailleurs, un accord de coopération de 2013 encourage les synergies entre la FWB et la Wallonie³.

Le PADE 2011-2014 a fait l'objet d'une évaluation intermédiaire⁴ et d'une évaluation finale⁵. Ces évaluations ont été réalisées par l'OEJAJ. Ce dernier assure en effet un rôle de support pour le premier plan d'actions wallon conformément à ce que prévoit l'accord de coopération susvisé. Un nouveau PADE 2016-2019 a été adopté par le Gouvernement wallon le 22 décembre 2016⁶.



² Plan d'actions 2011-2014 relatif aux droits de l'enfant en Wallonie: <http://bit.ly/2zhmBOG>
Version amendée: <http://bit.ly/2kXMCAj>

³ Décret du 11.04.2014 portant assentiment à l'Accord de coopération du 21 novembre 2013: <http://bit.ly/2ypyh5f>

⁴ Le rapport d'évaluation intermédiaire du plan d'action 2011-2014: <http://bit.ly/2gs9Mx3>

⁵ Cette évaluation est reprise dans le rapport transmis par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au Parlement de la FWB: <http://bit.ly/2zwN4IW>

⁶ Pour le contenu intégral du PADE 2016-2019, voir: <http://cohesionsociale.wallonie.be>

2. Le PADE 2016-2019 en Wallonie

Le Plan d'actions 2016-2019 relatif aux droits de l'enfant en Wallonie (PADE) se décline en 3 axes:

AXE 1
L'accès aux droits

AXE 2
L'information, la formation et l'éducation aux droits de l'enfant

AXE 3
La participation et la gouvernance des droits de l'enfant

Ces 3 axes ont été établis en lien avec les recommandations des Nations Unies formulées en 2010. Ils tiennent aussi compte des évaluations intermédiaires et finales du plan précédent, des avis émis par les enfants lors de leur participation au processus d'évaluation et des avis des correspondants des administrations régionales.

Chaque axe se structure en objectifs stratégiques, en objectifs opérationnels, puis en mesures concrètes.

2.1. L'AXE 1 Accès aux droits: comprendre 3 objectifs stratégiques et 8 objectifs opérationnels

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

Lutter contre la pauvreté infantile décliné en deux objectifs opérationnels:

- Promouvoir l'accès à des milieux d'accueil de qualité pour tous les enfants
- Assurer un niveau de vie suffisant et des conditions de vie décente aux familles et enfants

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

Construire une société inclusive, décliné en trois objectifs opérationnels:

- Apporter un soutien aux parents d'enfants à besoins spécifiques
- Garantir une école inclusive
- Veiller à la mise en place de transports en commun continus et adaptés

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

Garantir à tous les enfants le droit au repos et aux loisirs, à la culture et au sport, décliné en trois objectifs opérationnels:

- Favoriser l'accès au sport et aux espaces de jeux à tous les enfants
- Rendre l'espace public « child-friendly »
- Favoriser l'accès de tous les enfants à la culture



Au travers de cet axe, figurent des actions visant à soutenir les familles les plus en difficulté, que ce soit pour leur permettre d'accéder plus facilement à des services (tourisme, patrimoine, logement, handicap, transport, enseignement, sport) ou à des aides financières (allocations familiales, tarifs préférentiels,...). Cela se réalise notamment par l'établissement de synergies avec le Plan wallon de lutte contre la pauvreté⁷ (PLCP).

Ce sont donc les familles précarisées, les familles monoparentales ou ayant des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques qui sont prioritairement aidées dans les différents aspects de leur vie. De telle sorte, les actions du PADE visent également la construction d'une société plus inclusive.

Quelles actions concrètes sont déjà menées en Wallonie en lien avec l'axe 1 ?

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Promouvoir l'accès à des milieux d'accueil de qualité pour tous les enfants.

MESURE

Soutenir la conciliation vie privée/vie professionnelle en aidant les parents qui s'inscrivent dans une démarche de formation professionnelle, dans la recherche d'une solution d'accueil pour leurs enfants.

Concrètement, il s'agit de créer par exemple une halte-accueil/halte-jeux communale qui puisse accueillir des enfants de 0 à 3 ans en vue de lutter contre les risques d'exclusion sociale, aider les parents dans leur rôle éducatif. Cette halte-accueil/halte-jeux doit être financièrement accessible aux personnes en difficultés. Le tarif doit être fixé en fonction des revenus des parents et avoir pour but de favoriser l'intégration sociale et/ou socioprofessionnelle de ceux-ci. L'idéal est également d'y aménager un espace exclusivement réservé à l'accueil des parents afin de pouvoir effectuer des entretiens en toute confidentialité.

L'équipe sera constituée d'un(e) assistant(e) social(e) et de puéricultrices, assistées d'une psychomotricienne. Une collaboration est à prévoir avec l'ONE ainsi que les services du CPAS, des services psycho-sociaux de l'entité, de l'Aide à la Jeunesse ainsi que de la protection de la jeunesse. Des animations sont aussi à prévoir au sein de cet accueil et il est donc conseillé de collaborer avec le secteur de l'éducation permanente, de la culture pour mettre en place des animations à destination des enfants afin de contribuer à leur épanouissement.

La halte-accueil de Trazegnies est un bon exemple de ce type de projet.

Contact

Mme Maria Xidonas, chef de projet PCS à la Commune de Courcelles

Courriel:

maria.xidonas@courcelles.be

T 071 46 69 12



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Apporter un soutien aux parents d'enfants à besoins spécifiques.

MESURE

Soutenir les parents d'enfants porteurs d'un handicap et d'enfants à besoins spécifiques, soit via la mise sur pied de groupes d'écoute, de parole, d'échange..., soit via des formations.

Le plan, poursuivant le but d'une société plus inclusive, soutiendra la mise en place de projets ciblant les parents d'enfants à besoins spécifiques. Il s'agira, par exemple, de développer des stages mixtes à destination des enfants ordinaires et extraordinaires tels que ceux mis en place à Seneffe par le *Service communal de la Jeunesse*.

Contact

Mme Evelyne Magotte
Service Jeunesse de la Commune de Seneffe

Courriel

jeunesse@seneffe.be

T 064 52 17 97

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Favoriser l'accès au sport et aux espaces de jeux à tous les enfants.

MESURE

Poursuivre l'implantation de plaines de jeux et de pratiques du sport (programme sport de rue) venant en complément d'un plan de cohésion sociale et visant à permettre la pratique du sport de plein air pour le plus grand nombre et en particulier les enfants.

Il s'agit par cette mesure de faciliter l'accès au repos et aux loisirs des enfants.

Les communes peuvent solliciter des subventions afin de créer des espaces multisports à proximité du domicile des enfants. Ces espaces peuvent être couplés d'aires de jeux pour des enfants plus jeunes et d'aménagements favorisant des relations intergénérationnelles. Le tout doit être pensé dans une optique « child-friendly », c'est-à-dire adaptée aux enfants.

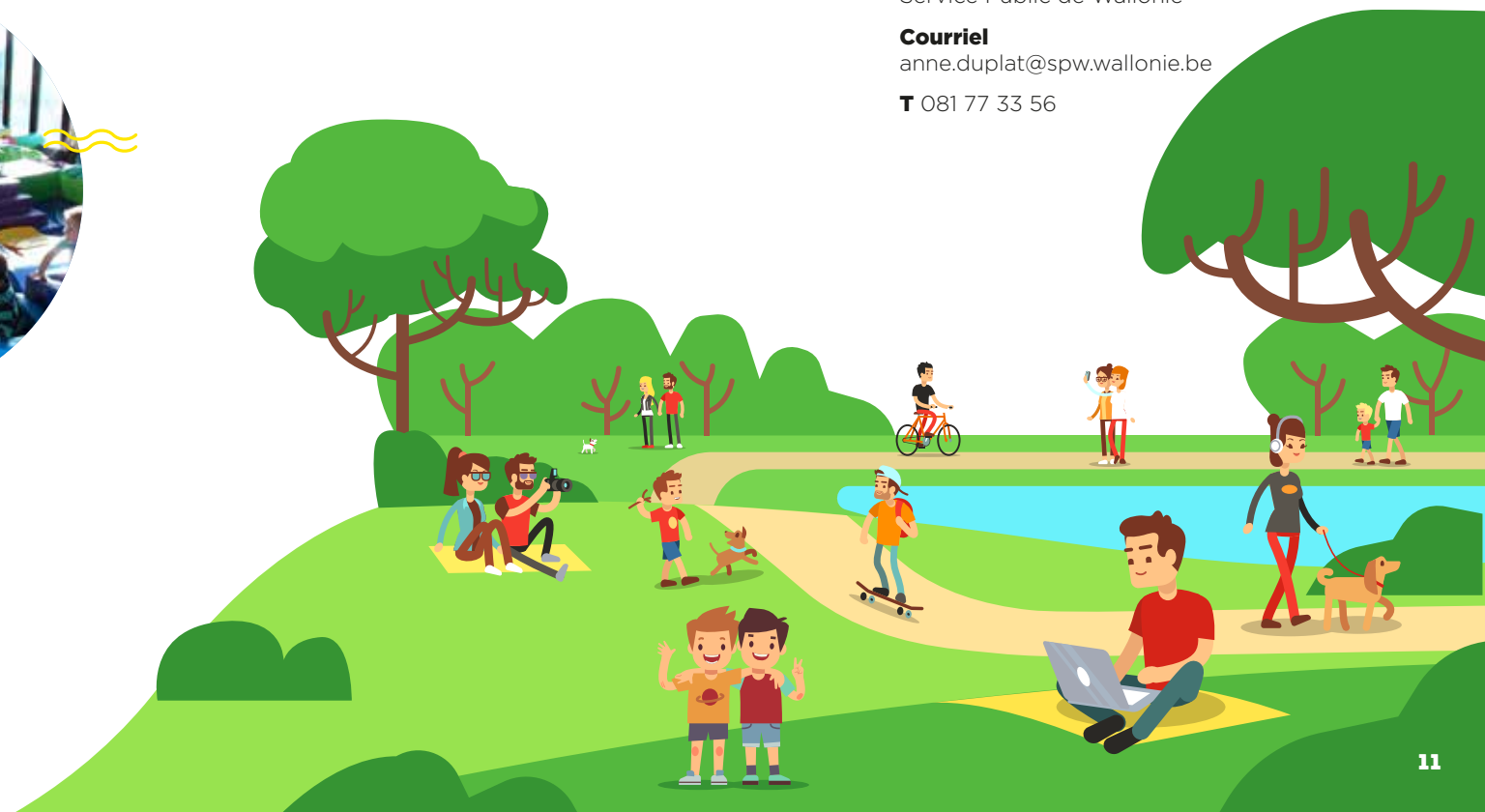
Contact

Mme Anne Duplat
Directrice Infrasports au
Service Public de Wallonie

Courriel

anne.duplat@spw.wallonie.be

T 081 77 33 56



⁷ Comme par exemple par la diffusion, en matière de tourisme, d'une brochure « Tourisme pour tous en Wallonie » qui informe de l'accessibilité plus aisée des personnes précarisées au tourisme d'un jour.

2.2. L'AXE 2 Information, formation et éducation aux droits de l'enfant): comprend 3 objectifs stratégiques et 12 objectifs opérationnels

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

Informé, éduquer et sensibiliser aux droits de l'enfant les professionnels qui travaillent pour et avec les enfants, décliné en deux objectifs opérationnels:

- Promouvoir une culture des droits de l'enfant au sein du Service public wallon
- Informer, former et sensibiliser les acteurs professionnels et pouvoirs locaux sur les enjeux relatifs aux droits de l'enfant

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

Mieux faire connaître au grand public la CIDE et ses principes, décliné en un objectif opérationnel:

- Rendre l'information accessible aux enfants et aux jeunes



OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

Développer des actions de sensibilisation à destination des enfants sur des thématiques liées à leurs droits, à leur bien-être et à leur développement, décliné en 9 objectifs opérationnels:

- Informer et sensibiliser les enfants sur les questions environnementales et de développement durable
- Informer et sensibiliser les enfants à la question de l'agriculture en Wallonie
- Informer et sensibiliser les enfants à la question de la nature et de la biodiversité en Wallonie
- Sensibiliser les enfants et les jeunes aux métiers techniques et technologiques porteurs
- Assurer l'acquisition des compétences numériques chez tous les enfants
- Sensibiliser les enfants à la question de la sécurité routière
- Mener des actions de sensibilisation et d'information à destination des enfants sur le patrimoine wallon
- Promouvoir une alimentation saine
- Lutter contre les effets néfastes du tabac et des drogues sur le bien-être et la santé des enfants

Cet axe vise à encourager la concrétisation de projets locaux qui favoriseront la compréhension et l'application des droits de l'enfant ce qui inclut une communication destinée aux enfants.



Quelles actions concrètes sont déjà menées en Wallonie en lien avec cet axe 2 ?

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Informé, former et sensibiliser les acteurs professionnels et pouvoirs locaux sur les enjeux relatifs aux droits de l'enfant.

MESURE

Encourager les pouvoirs locaux à mener à bien des projets portant sur les droits de l'enfant dans le cadre des Plans de cohésion sociale (PCS).

Au travers des Conseils communaux d'enfants, des informations peuvent être relayées auprès des enfants concernant leurs droits et des projets pourront être développés en collaboration avec ceux-ci. En 2012, une impulsion avait notamment été donnée lors de l'appel à projet « Agis pour tes droits » qui permettait aux communes de bénéficier d'un budget participatif pour concrétiser un projet en lien avec les droits de l'enfant. C'est ainsi que la commune d'Herstal avait pu bénéficier d'un subside de 4.000 euros pour développer son projet de sensibilisation au handicap.

Les CCE peuvent déboucher sur de nombreuses initiatives qui prennent en considération les droits de l'enfant. Ce type de projets peut être mis en place au moyen du budget communal.

Contact

Mme Evelyne Waonry
Directrice de l'asbl CRECCIDE

Courriel

info@creccide.be

T 071 71 47 61

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Lutter contre les effets néfastes du tabac et des drogues sur le bien-être et la santé des enfants.

MESURE

Mener des campagnes de prévention à destination des enfants et des jeunes relatives à la consommation de tabac et de drogues.

En termes de santé, des dépliants informatifs portant sur des services d'aide et spécialisés peuvent être créés par les communes afin de mieux communiquer auprès des jeunes. Ces outils se présentent le plus souvent sous forme de triptyques et reprennent les coordonnées des organismes de la Région tels Infor-Jeunes, le Centre de Planning familial, le service d'assistance aux victimes, des numéros d'urgence,...

Contact

M. Franco Gizzi
Chef de projet PCS de la Ville de Charleroi

Courriel

franco.gizzi@charleroi.be

T 071 28 60 82



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Assurer l'acquisition des compétences numériques chez tous les enfants.

MESURE

Soutenir un ensemble d'initiatives visant à faire expérimenter par les enfants et les jeunes les concepts et les méthodes de l'informatique et de l'encodage.

Au travers d'une collaboration entre les Espaces publics numériques et le PCS, il est possible d'établir des synergies et de mettre sur pied des ateliers d'apprentissage des nouvelles technologies. Au sein de la Maison de quartier de Wasmuël à Quaregnon, des ateliers geek sont organisés depuis 2016.

Contact

M. Geoffrey Mincke
Chef de projet PCS de la Commune de Quaregnon

Courriel

gmincke@gmail.com

T 065 60 16 33



2.3. L'AXE 3

Participation et gouvernance des droits de l'enfant: comprend 3 objectifs stratégiques et 5 objectifs opérationnels

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

Optimaliser le pilotage des politiques relatives aux droits de l'enfant, décliné en deux objectifs opérationnels:

- Doter la Région wallonne d'un cadre légal relatif à l'application de la CIDE en Wallonie
- Renforcer les synergies et transversalité en matière de droits de l'enfant

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

Renforcer la participation des enfants au niveau local, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, décliné en un objectif opérationnel:

- Renforcer la participation des enfants au suivi et à l'évaluation des politiques publiques
- Favoriser la participation effective des enfants ayant des besoins spécifiques

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

Monitorer pour mieux gouverner, décliné en un objectif opérationnel:

- Accroître les connaissances sur les droits de l'enfant en vue d'optimiser l'efficacité des politiques publiques en Wallonie

En plus du soutien à la participation des enfants, cet axe vise aussi à optimiser en Wallonie le pilotage des politiques relatives aux droits de l'enfant ainsi qu'à renforcer des synergies déjà existantes.

Quelles actions concrètes sont déjà menées en Wallonie en lien avec cet axe 3 ?

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Renforcer la participation des enfants au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

MESURE 1

Diffuser largement le vade-mecum rédigé par l'OEJAJ sur la participation des enfants aux décisions publiques.

En tant que pouvoir local, l'initiative peut être prise au niveau le plus proche des enfants afin que ceux-ci puissent participer aux décisions publiques. Un des projets de cet axe concerne la diffusion du vade-mecum sur la participation des enfants aux décisions publiques. Ce vade-mecum a été envoyé à tous les chefs de projets PCS qui peuvent dès lors s'en inspirer en le mettant en pratique au travers d'actions concrètes. Ce document est maintenant accessible sur le site internet de la DiCS⁸. Le but est d'encourager les jeunes à participer davantage aux décisions et aux débats sociaux sur des thèmes liés à leur vie.

Contact

Mme Dominique Rossion
Chargée de recherches à l'OEJAJ

Courriel

dominique.rossion@cfwb.be

T 02 413 36 46



MESURE 2

Promouvoir la participation des jeunes en milieu rural, notamment via des Opérations de développement rural en partenariat avec des acteurs tels que la Fondation rurale de Wallonie

Les services communaux peuvent également être associés lors de dynamiques participatives menées dans le cadre des Opérations de développement rural. De telles initiatives ont déjà été mises en place à Dour en 2011 et à Celles en 2012. Des jeunes de 9 à 12 ans ont pu participer à ce processus de participation citoyenne. Ils ont été sollicités pour identifier leurs besoins et les inclure dans le PCDR. Les agents de développement rural ont utilisé une méthode à la fois visuelle et ludique qui partait du cadre de vie quotidien des enfants. Ils se sont adjoint également la collaboration du service culturel et de la bibliothèque.

Les enfants ont analysé les problématiques repérées et ont présenté une synthèse à la CLDR et au Collège communal.

Contact

Mme Christine Richard
à la Fondation Rurale de Wallonie

Courriel

c.richard@frw.be

T 081 26 18 82



⁸ <http://cohesionsociale.wallonie.be>

3. Qui peut être impliqué dans la mise en œuvre du plan?

Le Gouvernement wallon: mise en place de nouvelles politiques, tenue de Gouvernements thématiques conjoints avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les services de la Wallonie (Directions générales du Service public de Wallonie, Organismes d'intérêt public, Fondations, Organismes agréés compétents en matière d'enfance): mise en place de synergies, de formations, d'échanges de bonnes pratiques, de récoltes et d'analyses de données, diffusion d'informations sur la CIDE, sa mise en œuvre et son suivi, mise en place d'expériences-pilotes, de recherches-actions,...

Les provinces: à travers les diverses activités mises en place qui touchent directement les enfants.

Les pouvoirs locaux: les communes, acteurs politiques proches du citoyen qui sont en contact direct avec les enfants (les conseils communaux d'enfants et de jeunes, les services jeunesse, les Plans de cohésion sociale, ...) et les CPAS, notamment via les plateformes de lutte contre la pauvreté infantile.

Les professionnels qui travaillent pour et/ou avec des enfants, des institutions publiques ou privées, du secteur associatif, concernées par la santé et la santé mentale, le handicap, le logement, le développement territorial, l'aide aux familles, le sport, les violences intrafamiliales, la cohésion sociale, la mobilité, l'environnement, ...

Pour toute information complémentaire, visitez notre site:
<http://cohesionsociale.wallonie.be>



Glossaire

CIDE: Convention internationale relative aux droits de l'enfant

CLDR: Commission locale de développement rural

CNDE: Commission nationale des droits de l'enfant

DGDE: Délégué général aux droits de l'enfant

DiCS: Direction Interdépartementale de la Cohésion sociale du Service public de Wallonie

FWB: Fédération Wallonie-Bruxelles

GP CIDE: Groupe Permanent de suivi de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant

IWEPS: Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique

OEJAJ: Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

OIP: Organisme d'Intérêt Public

ONE: Office de la Naissance et de l'Enfance

ONU: Organisation des Nations Unies

PADE: Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant

PCDR: Programme communal de développement rural

PCS: Plan de cohésion sociale

PLCP: Plan de lutte contre la pauvreté en Wallonie



Liens utiles

AU NIVEAU BELGE :

Amnesty International:

<http://bit.ly/2hj2Y1J>

CNDE: <http://www.ncrk.be>

CODE: <http://www.lacode.be>

DEI - défense des enfants:

www.dei-belgique.be/fr/accueil

DGDE: www.dgde.cfwb.be

DiCS: <http://bit.ly/1I7WdON>

Droit des jeunes: www.sdj.be

Enlignedirecte: <http://enlignedirecte.be>

IWEPS: www.iweps.be

OEJAJ: www.oejaj.cfwb.be

ONE - SOS enfants:

<http://bit.ly/2kpi6M4>

SPP intégration sociale:

www.mi-is.be/language_selection

Yapaka - programme de prévention de

la maltraitance: <http://www.yapaka.be>

AU NIVEAU INTERNATIONAL :

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne :

<http://bit.ly/2zbxO7W>

Commission européenne:

<http://bit.ly/2jAzMaU>

Conseil de l'Europe:

<http://bit.ly/2zNwGGt>

IDE - Institut international des droits de l'enfant: <http://bit.ly/2yRxabi>

Nations Unies: <http://bit.ly/2gxVTIS>

UNICEF: www.unicef.be/fr



DIRECTION

Carine Jansen

Direction interdépartementale
de la Cohésion sociale (DiCS)

Secrétariat général - Service public de Wallonie

Avenue Gouverneur Bovesse, 100
5100 NAMUR

Tél: 081 32 73 45 - **Fax:** 081 32 73 99

dics@spw.wallonie.be

<http://cohesionsociale.wallonie.be>

COORDINATION

Réjane Samain et Catherine Carême

RÉDACTION

Valérie Prignon

Avec Myriam Daniel, Anne-Marie Dieu, Elise Henin,
Carine Jansen, Réjane Samain

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

Numéro vert: 1718

ÉDITEUR RESPONSABLE

Sylvie Marique

Secrétaire générale
Service public de Wallonie

Place Joséphine Charlotte, 2
5100 Namur

N° DE DÉPOT LÉGAL

D/2018/11802/02

**Parce que les enfants ont des droits, la Wallonie
a lancé un Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant.**

**Il vise à protéger les enfants et à les aider à devenir
des acteurs citoyens.**

